

N<sup>o</sup>  
15-  
Arnaud  
Marie

L'an dix huit cent vingt quatre le sept du  
mois de Juin vers midi par devant nous Jean  
Pierre Lypin maire de la commune de Cuffac canton  
de castelnau département de la Gironde officier  
public de l'état civil soussigné est comparu le  
nommé Pierre Arnaud vigneron père de  
l'enfant lequel a dit et déclaré que ce  
jour vers quatre heures du matin il a  
dans son maison vilage de peylan de son  
enfant du sexe féminin fille légitime de lui  
Pierre Arnaud et de Marguerite moy rien son épouse  
lequel enfant il nous a présenté déclarant lui  
donner le prénom de Marie en présence de  
Demeur Labouere, Jean Nichebins vigneron et autres majeurs  
habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir  
signer dont acte les à haute voix - - -

Maire

N<sup>o</sup>  
16-  
Girardin  
Jean

L'an dix huit cent vingt quatre le huit du mois  
de Juin vers dix heures du matin par devant nous  
Jean Pierre Lypin maire de la commune de Cuffac  
canton de castelnau département de la Gironde  
officier public de l'état civil soussigné est comparu  
le nommé Pierre Girardin cultivateur père de l'enfant  
lequel a dit et déclaré que ce jour vers six heures  
du matin il a dans son maison vilage de Cottes  
un enfant du sexe masculin fils légitime de lui  
Pierre Girardin et d'Elizabeth Robert son épouse  
lequel enfant il nous a présenté déclarant lui donner  
le prénom de Jean en présence de Pierre Traus  
Labouere et Pierre Douvère vigneron et autres majeurs  
habitants de la commune qui ont déclaré ne savoir  
signer dont acte les à haute voix - - -

Maire



N<sup>o</sup>  
17-  
Lepj  
Marie



L'an dix huit cent vingt quatre le douze  
du mois de Juin vers midi par devant nous Jean  
Pierre Lypin maire de la commune de Cuffac canton  
de castelnau département de la Gironde officier  
public de l'état civil soussigné est comparu le  
nommé François Lepj journalier père de l'enfant  
lequel a dit et déclaré que ce jour vers onze  
heures du matin il a dans son maison ou moulin  
de Breyer un enfant du sexe féminin fille légitime  
de lui François Lepj et de Marguerite Lescastra son  
épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant  
lui donner le prénom de Marie en présence de  
Pierre Babin vigneron et Jean Lescastra cultivateur  
témoins majeurs habitants de la commune qui ont  
déclaré ne savoir signer dont acte les à haute voix - - -

Maire

N<sup>o</sup>  
18-  
Ramon  
Guillaume

L'an dix huit cent vingt quatre le dix sept du  
mois de Juin vers deux heures de l'après midi par devant  
nous Jean Pierre Lypin maire de la commune de Cuffac  
canton de castelnau département de la Gironde  
officier public de l'état civil soussigné est comparu  
le nommé Jean Ramon vigneron père de l'enfant lequel  
a dit et déclaré que ce jour vers minuit il a dans son  
maison vilage de Cottes un enfant du sexe masculin  
fils légitime de lui Jean Ramon et de Marie Luffere  
son épouse lequel enfant il nous a présenté déclarant  
lui donner le prénom de Guillaume en présence  
de Bernard Dubet vigneron et François Mitie vigneron  
témoins majeurs habitants de la commune qui ont  
déclaré ne savoir signer dont acte les à haute  
voix - - -

Maire

6. No 3